

Code de procédure de signalement LAPP

Sommaire

1. Le code de procédure de signalement LAPP

Qu'est-ce qu'un système de signalement ?

Qu'est-ce qu'un code de procédure ?

Depuis quand s'applique notre code de procédure ?

2. Notre code de procédure

Pour quel type de signalement le code de procédure peut-il être utilisé ?

Qui peut être concerné par les signalements de violations ?

Par quels canaux les manquements peuvent-ils être signalés ?

Systeme de signalement en ligne

Messagerie électronique dédiée à la conformité

Assistance téléphonique dédiée à la conformité

Organisation de la conformité

Comment allons-nous traiter votre message ?

Comment serez-vous protégé contre toute discrimination ou sanction en raison de votre signalement d'un manquement potentiel ?

Documentation

Partie responsable du code de procédure

*Sauf mention contraire, les titres utilisés dans le présent code de procédure sont valables pour tous les genres.

1. Le code de procédure de signalement LAPP

Qu'est-ce qu'un système de signalement ?

Pour LAPP, l'exigence de conformité et d'intégrité, et donc de conduite légale, est une priorité absolue. Il est donc important d'identifier les risques à un stade précoce et de les éviter activement. Un système de signalement est donc un outil essentiel qui permet d'alerter et d'enquêter sur les risques et les manquements. Le système de signalement de LAPP nous permet d'identifier les risques et les manquements commis au sein de Cableries Lapp S.a.r.l., dont le siège social est situé au Technopôle Forbach Sud, BP 50084, 57602 Forbach Cedex, France (ci-après « LAPP ») et de toutes les sociétés françaises de LAPP, de nos partenaires et de toute entreprise qui nous est liée d'une quelconque manière. Il est destiné à fournir des renseignements lorsque, dans un contexte professionnel, il existe des informations ou des soupçons fondés concernant un manquement avéré ou potentiel. Les manquements peuvent ainsi être examinés objectivement et des mesures appropriées peuvent être mises en œuvre aussi rapidement que possible en cas de manquement spécifique, mais aussi pour prévenir de futurs manquements.

Le lanceur d'alerte* doit donc être en mesure de supposer, pour autant qu'il le sache et le croie, que l'information est véridique. Si un signalement divulgue un secret commercial, il est également nécessaire que le lanceur d'alerte ait réellement des raisons de croire que cette divulgation est nécessaire pour révéler le cas de manquement. Nous examinons systématiquement les signalements que nous recevons et, le cas échéant, prenons les mesures de suivi qui s'imposent.

a) Risques et manquements au sein de LAPP

Signaler les risques et manquements au sein de LAPP permet de prévenir les pertes. Les violations de conformité portent préjudice à l'entreprise, et les manquements commis par des individus sont à la charge de tous les employés. La conformité et l'intégrité sont à la base de la bonne réputation de LAPP et de la confiance accordée par ses partenaires. De même, la conformité a un impact sur le bien-être de notre personnel et donc sur la réussite économique à long terme de notre entreprise.

Afin de contrer et de prévenir ces dommages le plus rapidement possible, nous avons besoin de votre aide. Nous comptons donc sur votre volonté de signaler les irrégularités et manquements potentiels en cas de soupçons tangibles et fondés.

b) Risques et manquements par des partenaires ou toute autre entreprise liée à LAPP

Nous attendons de l'intégrité non seulement de la part de tous nos employés, mais aussi de la part de nos partenaires.

Chez LAPP, nous visons en particulier à atteindre nos objectifs à la fois financiers, sociaux et environnementaux de manière synchronisée. Afin d'assumer cette responsabilité au niveau mondial et dans le cadre de nos relations partenariales, nous mettons en œuvre diverses mesures à l'intention de nos fournisseurs.

Toutefois, si des risques et manquements devaient se produire au sein de nos partenaires ou d'entreprises liées à LAPP, en particulier des violations des normes de durabilité, nous devons

en être informés. C'est pourquoi notre système de signalement est mis à disposition de nos partenaires.

Qu'est-ce qu'un code de procédure ?

Le présent code de procédure décrit le processus de signalement via le système de signalement de LAPP. Il permet aux lanceurs d'alerte de savoir comment adresser un signalement, quelles sont les étapes de la procédure qui déclenchent une notification, comment ils sont protégés et informés des étapes ultérieures, et quand ils peuvent s'attendre à recevoir un retour.

Le groupe LAPP dispose d'un système de signalement depuis plusieurs années. Le présent code de procédure entend compléter ce système en le rendant transparent.

Le code de procédure vise à encourager les lanceurs d'alerte et ceux qui les aident à adresser des signalements, à soutenir LAPP dans sa démarche de garantie de la conformité.

Depuis quand s'applique notre code de procédure ?

Le code de procédure relatif au système de signalement de LAPP s'applique immédiatement. Il est examiné au moins une fois par an et modifié si nécessaire afin de conserver sa pertinence.

2. Notre code de procédure

Pour quel type de signalement le code de procédure peut-il être utilisé ?

Vous pouvez avoir recours au système de signalement dans les cas de violation de dispositions légales (y compris de la loi allemande relative au devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement), d'engagements volontaires et de règlements internes de l'entreprise, en particulier dans les domaines suivants :

- comptabilité, audit et contrôles financiers internes ;
- intégrité de l'entreprise ;
- environnement, santé et sécurité ;
- ressources humaines, diversité et respect sur le lieu de travail ;
- utilisation abusive ou détournement d'actifs ou de services ;
- autres.

Remarque : Procédure de réclamation sur la chaîne d'approvisionnement de LAPP

Toute violation potentielle de nos normes de partenariat, en particulier les violations des droits de l'homme et des normes de protection de l'environnement par nos fournisseurs directs ou indirects, peut également être signalée via le système de signalement. Les signalements reçus via le système de signalement seront transmis aux points de contact internes compétents pour les réclamations. La procédure de réclamation sur la chaîne d'approvisionnement de LAPP permet de traiter les notifications et les plaintes concernant d'éventuelles violations des droits de l'homme et des normes de protection de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement de LAPP.

Au cours du processus de signalement, vous recevrez des informations détaillées sur les différents sujets.

Vous pouvez également utiliser le système de signalement en cas de questions concernant la conformité.

Le système de signalement n'est pas adapté aux retours et réclamations relatifs aux produits ou services de LAPP ou de ses partenaires. En cas d'insatisfaction concernant un service ou produit, veuillez contacter notre service client ou votre point de contact direct.

Qui peut être concerné par les signalements de violations ?

Les signalements peuvent concerner les unités opérationnelles de LAPP, mais également celles de ses partenaires (par exemple, de ses fournisseurs directs et indirects).

Les violations suivantes peuvent faire l'objet d'un signalement :

- celles commises par des employés de LAPP ou du groupe LAPP dans le cadre de leurs activités professionnelles ;
- celles commises par des partenaires (par exemple, des fournisseurs) de LAPP ou du groupe LAPP.

Par quels canaux les manquements peuvent-ils être signalés ?

Le système de signalement de LAPP offre plusieurs canaux de signalement internes et gratuits pour faire remonter tout manquement potentiel ou poser des questions relatives à la conformité :

Systeme de signalement en ligne

Grâce à sa procédure en ligne, le système de signalement de LAPP offre un canal de signalement interne et gratuit pour faire remonter tout manquement potentiel ou poser des questions relatives à la conformité.

Les signalements et demandes de renseignements peuvent être adressés au département des ressources humaines de Cableries Lapp S.a.r.l. (actuellement Rachel.goetschel@lapp.com) ou au service juridique et de conformité central de Lapp Holding SE à Stuttgart.

Le système de signalement en ligne **otris** est fourni par un prestataire externe, la société **otris software AG**, dont le siège social est sis Königswall 21, D-44137 Dortmund, en Allemagne, dans le respect de droits d'accès stricts et restreints au minimum nécessaire.

Le système de signalement est administré par LAPP et Lapp Holding SE, dont le siège social est sis Oskar-Lapp-Str.2, 70565 Stuttgart, en Allemagne, et qui fournit certains services informatiques pour le compte de LAPP.

Un formulaire en ligne dans l'outil permet au lanceur d'alerte d'adresser un signalement en indiquant le sujet, l'objet et la situation.

Le signalement peut être anonyme ou nominatif. Il n'existe pas de limitation dans le temps ni de contrainte technique à la soumission d'un signalement. Le système de signalement est disponible

en français, en anglais, ainsi qu'en 11 autres langues et peut être étendu à d'autres langues si nécessaire.

Le système est confidentiel et sécurisé. Si la langue souhaitée ne figure pas dans la liste, vous pouvez soumettre un signalement dans toute autre langue.

Pour adresser un signalement anonyme ou mentionnant votre nom, veuillez cliquer sur le bouton « Envoyer un signalement ». La procédure de signalement comprend les trois étapes suivantes :

1. premièrement, il vous sera demandé de sélectionner le sujet correspondant à votre notification. Pour ce faire, une liste de sujets vous sera proposée. Ensuite, veuillez remplir le champ de texte de l'objet et du signalement. Rédigez le signalement avec vos propres mots et, si vous le souhaitez, ajoutez des fichiers. Veuillez noter que les documents peuvent contenir des informations concernant leur auteur. Il vous appartient de décider si vous souhaitez rester anonyme ou révéler votre identité.

Les questions suivantes peuvent vous guider dans la rédaction de votre signalement :

- Qui est ou était impliqué ?
- Que s'est-il passé ?
- Où cela s'est-il passé ?
- Quand cela s'est-il passé ?
- Qui est au courant de la situation ?
- Comment peut-on prouver les faits ?

Tout document pouvant être utile lors de l'enquête devrait être ajouté au signalement.

2. Deuxièmement, il vous sera demandé de créer un mot de passe pour votre boîte de réception anonyme (afin de suivre le signalement). Vous pouvez définir le mot de passe vous-même (minimum 12 caractères) ou en générer un automatiquement. Une fois défini, vous devez confirmer le mot de passe à l'aide d'une question de sécurité. Veuillez soigneusement conserver votre mot de passe car vous en aurez besoin pour accéder à votre boîte de réception anonyme.
3. Troisièmement, vous recevrez votre identifiant de signalement. Veuillez le conserver soigneusement. Vous aurez également besoin de l'identifiant de signalement pour accéder à votre boîte de réception anonyme.

Si vous avez déjà créé une boîte de réception protégée, vous pouvez y accéder directement via le bouton « Suivre mon signalement ». Ici aussi, vous devrez d'abord confirmer la question de sécurité. Si vous n'avez pas indiqué d'adresse électronique, veuillez vérifier régulièrement si vous avez reçu une réponse à votre signalement. Vous aurez accès à la boîte de réception anonyme à l'aide de l'identifiant de signalement et du mot de passe que vous avez défini ou généré automatiquement. Vous pourrez y suivre votre signalement, voir les réponses du destinataire et envoyer des informations complémentaires.

Le système de signalement en ligne protégera techniquement votre anonymat, à moins que vous ne saissiez des données pouvant permettre de vous tracer personnellement.

Veillez consulter régulièrement les boîtes de réception pour savoir si vous avez reçu de nouvelles réponses. Nous accuserons réception de votre signalement via la boîte de réception et, si nécessaire, vous poserons des questions qui pourraient être utiles à la résolution du cas.

- **Messagerie électronique dédiée à la conformité**

Vous pouvez accéder au système de signalement de LAPP en envoyant un e-mail à l'adresse suivante :

rachel.goetschel@lapp.com

Vous pouvez signaler un manquement concernant le groupe LAPP à l'adresse suivante :

Compliance.de.lhi@lapp.com

Les signalements et demandes de renseignements reçus sont traités par LAPP, à moins que vous n'ayez adressé un signalement à une autre société du groupe LAPP. Dans ce cas, les notifications et questions sont traitées par le service juridique et de conformité central et le service central de révision interne.

La boîte de réception est protégée par des droits d'accès stricts et restreints au minimum nécessaire. Les signalements peuvent être adressés par écrit en français ou en anglais, 24h/24, 365 jours par an. Un rendez-vous téléphonique ou entretien individuel peut être convenu.

- **Assistance téléphonique dédiée à la conformité**

Vous pouvez accéder au système de signalement de LAPP via l'assistance téléphonique dédiée à la conformité :

+33 640877439

Tout manquement concernant le groupe LAPP peut également être signalé par téléphone au :

+49 711-7838 8888

Les signalements et demandes de renseignements reçus par téléphone sont traités par LAPP, à moins que vous n'ayez adressé un signalement à une autre société du groupe LAPP. Dans ce cas, les notifications et questions sont traitées par le service juridique et de conformité central.

- **Organisation de la conformité**

La personne responsable du traitement des signalements adressés à LAPP au nom de LAPP est le responsable local des ressources humaines (personne autorisée).
Vous pouvez joindre la personne autorisée à l'adresse suivante :

Cableries Lapp S.a.r.l.

Technopôle Forbach Sud
BP 50084
57602 Forbach Cedex
France

Pour un entretien individuel, veuillez nous écrire en amont à l'adresse rachel.goetschel@lapp.com afin de prendre rendez-vous.

Pour signaler un manquement concernant le groupe LAPP, vous pouvez contacter le responsable de la conformité.

Le service juridique et de conformité central à Stuttgart est généralement impliqué dans le traitement des signalements et des questions de conformité envoyés directement au responsable de la conformité.

Vous pouvez contacter le responsable de la conformité à l'adresse suivante :

LAPP Holding SE

Responsable de la conformité

Abteilung Recht & Compliance

Oskar-Lapp-Str.2

70565 Stuttgart, Allemagne

Pour un entretien individuel, veuillez nous écrire en amont à l'adresse compliance.de.lhi@lapp.com afin de prendre rendez-vous.

Les responsables régionaux et locaux de la conformité des régions et des filiales de LAPP sont les points focaux pour les signalements et les demandes de renseignements. Les signalements peuvent généralement être adressés en français ou en anglais. Les signalements destinés au groupe LAPP peuvent être adressés en allemand ou en anglais. En cas de signalement relatif à un manquement grave, le service juridique et de conformité central est généralement informé.

La personne autorisée et le service juridique et de conformité central sont tenus de préserver la confidentialité de l'identité des lanceurs d'alerte et de toute personne citée. Lors du traitement d'un signalement, ils agiront toujours de manière confidentielle et impartiale, dans le respect des

instructions, afin de garantir l'accomplissement indépendant des tâches dans le cadre du système de signalement.

Si nécessaire, d'autres services ou domaines de spécialité disposant des fonctions d'investigation pourront être désignés dans le cadre de l'enquête interne. Les principes mentionnés s'appliquent à l'ensemble du personnel chargé de l'enquête.

Comment allons-nous traiter votre message?

Sept jours au plus tard après réception du signalement, un accusé de réception est envoyé, à moins que cela ne s'avère impossible en raison du respect de l'anonymat.

Tout d'abord, un contrôle de validité est effectué. Un examen impartial du contenu et des circonstances aura lieu afin de vérifier leur plausibilité. Si nécessaire, le lanceur d'alerte pourra être invité à fournir des renseignements supplémentaires.

Si, après examen, les circonstances ne sont pas jugées plausibles (par exemple, si elles sont incompréhensibles, juridiquement ou factuellement impossibles, ou non convaincantes pour toute autre raison), le lanceur d'alerte recevra une réponse correspondante. Le dossier sera clôturé.

Si les circonstances sont jugées plausibles, une enquête sera menée au cours de la deuxième étape, sur la base de critères définis. Si nécessaire, d'autres services ou domaines de spécialité disposant des fonctions d'investigation pourront être désignés dans le cadre de l'enquête interne. Pour les personnes concernées, la présomption d'innocence s'applique jusqu'à ce que la violation soit prouvée.

Si, au cours de l'enquête, le signalement s'avère faux ou si, en dépit de mesures d'investigation appropriées, il ne peut pas être confirmé ou considéré comme valide, l'enquête sera clôturée. Le lanceur d'alerte recevra une réponse correspondante, à moins que cela ne s'avère impossible en raison du respect de l'anonymat.

Si, au cours de l'enquête sur les circonstances, le signalement est avéré, des mesures appropriées seront prises pour remédier au manquement constaté et limiter les dommages, ainsi que pour prévenir les risques associés, le cas échéant. Si les enquêtes internes ou les droits des personnes faisant l'objet d'un signalement ou citées dans le signalement ne sont pas compromis, le lanceur d'alerte recevra une réponse présentant les mesures de suivi prises et prévues, ainsi qu'une explication. Ceci n'est pas valable dans le cas où une réponse serait impossible en raison du respect de l'anonymat.

Les délais de traitement des signalements peuvent varier. L'enquête est généralement achevée dans un délai de trois mois à compter de l'accusé de réception du signalement.

Comment êtes-vous protégé contre toute discrimination ou sanction en raison de votre signalement d'un manquement potentiel ?

Aucune discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte ou de toute personne contribuant à une enquête au sein de LAPP ne sera tolérée. Vous ne subirez aucune conséquence néfaste du fait d'avoir soumis un signalement. L'utilisation manifestement abusive et intentionnelle du système de

dénonciation, par exemple si vous accusez sciemment et faussement une autre personne, est exclue.

Documentation

Les signalements reçus et activités associées sont documentés. Cela s'applique également aux signalements qui ne seraient pas jugés plausibles. Les signalements reçus sont documentés sous la forme d'un journal de contenu.

La documentation de l'ensemble du processus est soumise à un plan d'accès et de rôles strict. L'accès est limité à la personne autorisée et aux membres de l'organisation de la conformité ainsi que, si nécessaire, à certains autres services ou domaines de spécialité qui contribueront à l'enquête. Les réglementations applicables en matière de confidentialité des données sont respectées ; les données à caractère personnel sont anonymisées et des pseudonymes sont utilisés si nécessaire.

Partie responsable du code de procédure

La partie responsable du code de procédure est :

Câbleries Lapp S.a.r.l.

Technopôle Forbach Sud
BP 50084
57602 Forbach Cedex
France